



**Ma Commune Ma Santé**

**La solution santé mutualisée**

Septembre 2015

## **Les élus locaux se mobilisent pour améliorer l'accès aux soins de leurs administrés avec :**

### **« Ma Commune Ma Santé » La Solution Santé Mutualisée**

**Partant du constat des inégalités sociales dans la prise en charge des dépenses de santé, les élus locaux de France se mobilisent pour leurs concitoyens et proposent une solution santé mutualisée.**

**Grâce à la mise en place du dispositif « Ma Commune Ma Santé » en partenariat avec l'Association ACTIOM, chaque commune peut désormais faire bénéficier à ses administrés d'une complémentaire santé collective, mutualisée et négociée à moindre coût, accessible à tous.**

**Elaborée pour améliorer l'accès aux soins et générer du gain en pouvoir d'achat, cette solution santé mutualisée a pour but de favoriser le retour aux soins de santé pour près de 4.5 millions de personnes (qui par manque de moyens n'y ont pas accès) et d'alléger le coût des cotisations pour beaucoup d'autres.**

**Une solution intéressante qui apparaît comme une alternative judicieuse dans l'univers complexe des mutuelles...**

Le principe de mutualisation existe déjà. Les salariés des entreprises le savent bien, au 1<sup>er</sup> janvier 2016, tous devront bénéficier d'une complémentaire santé négociée par leur employeur au bénéfice de tous avec des tarifs uniques non liés à l'âge de l'assuré. L'objectif de « Ma Commune Ma Santé » est de protéger le reste de la population (non-salariés) en permettant aux jeunes sans emploi, commerçants, artisans, agriculteurs, chômeurs, séniors et professionnels libéraux, de bénéficier eux aussi, d'une offre collective, mutualisée et négociée au meilleur tarif, sans subir pour autant les augmentations importantes des cotisations d'une année sur l'autre.

L'autre objectif prioritaire de Ma Commune Ma Santé est de pallier les inégalités sociales pour près de 4.5 millions de personnes (qui par manque de moyens, font « l'économie » d'une mutuelle) en leur permettant de revenir à une couverture de soins minimum à moindre coût.

Chaque commune peut donc décider de mettre en place le dispositif « Ma Commune Ma Santé ». Tous ses habitants pourront alors bénéficier d'une mutuelle collective à adhésion facultative, pérenne dans le temps et à un coût optimisé. Sans questionnaire de santé, sans limite d'âge, adaptée et négociée avec les spécialistes du métier, l'offre « Ma Commune Ma Santé » s'adapte aux besoins et assure une couverture de soins à plusieurs niveaux et à des tarifs négociés.

L'adage « l'union fait la force » n'est plus à prouver, la solidarité dans une commune prend tout son sens

ACTIOM Association loi 1901, N° W332016997.

8 AVENUE Roger Lapébie – ZI Chanteloiseau – 33140 Villenave d'Ornon.

Ma Commune Ma Santé : marque déposée à l'INPI sous le N°14/4081827.



**ACTIOM**

Association loi 1901

**Le dispositif Ma Commune Ma Santé s'adresse à tout le monde**, il a pour vocation de protéger et de sécuriser toute personne désirant acquérir une mutuelle santé à moindre coût ou souhaitant simplement économiser sur ses cotisations actuelles sans brader ses prestations. Tous les habitants d'une même commune, ayant adhéré au dispositif, peuvent sans discrimination aucune, demander à profiter de « Ma Commune Ma Santé ».

**Pour en bénéficier**, il faut au préalable que la commune (son CCAS) signe une convention de partenariat avec l'Association ACTIOM, puis l'administré pourra se rendre en mairie pour retirer un dossier d'inscription, et ou se renseigner sur la date de la prochaine permanence où il pourra rencontrer son référent. Une démarche simple, accompagnée et efficace.

Cette solution « clé en main » au bénéfice des administrés, s'inscrit en réponse à une demande de maires et de Centres Communaux d'Action Sociale en recherche de solutions pour l'amélioration du pouvoir d'achat et un retour à une couverture de soins de leurs administrés. La solution santé mutualisée « Ma Commune Ma Santé » devient une solution concrète et durable valorisant la politique sociale des communes avec un geste fort et significatif pour le bien-être des administrés.

**L'association ACTIOM** « Actions de Mutualisation pour l'amélioration du pouvoir d'achat » est une association d'assurés loi 1901 à but non lucratif. Créée par 3 professionnels spécialisés en couverture Santé-Prévoyance et Retraite, Renaud Berezowski, Thierry Chamaret et Stéphane Albié, elle a été fondée dans le but de concevoir et proposer des solutions mutualisées « clé en main » au bénéfice de ses adhérents.

Son rôle est de représenter et de défendre l'intérêt de ses adhérents auprès des assureurs et des mutuelles de France. Son objectif est de faire baisser les tarifs en mutualisant les risques et les prestations afin d'obtenir une offre à moindre coût et accessible à tous. En travaillant conjointement avec tous les acteurs du métier de la santé et de la prévoyance et fort de ses nombreuses synergies, ACTIOM a lancé une consultation générale auprès des Compagnies d'assurance et des Mutuelles, pour répondre au mieux à cette démarche d'action sociale. La grande force de ce dispositif est que l'Association ACTIOM et en perpétuelle recherche d'amélioration de condition pour ses adhérents et par conséquent, peut intégrer très facilement d'autres offres de mutuelles afin de toujours veiller et préserver des solutions compétitives et avantageuses au bénéfice de ses adhérents

#### Les avantages pour les administrés :

- Des tarifs négociés et mutualisés au niveau national
- Le retour à couverture santé pour les administrés les moins favorisés
- Une tarification simple générant une réelle économie sur les cotisations
- Le libre choix d'une formule adaptée aux besoins de chacun
- Une mutuelle ouverte à tous !

#### Les avantages pour la commune :

- Une offre clé en main
- Aucun engagement financier pour la commune
- Le retour à couverture santé pour les administrés les moins favorisés
- Une action forte en faveur du pouvoir d'achat
- La valorisation de la politique d'action sociale

#### **Pour plus d'informations...**

Une adresse mail : [contact@macommunemasante.com](mailto:contact@macommunemasante.com)

Un site internet : [www.associationactiom.org](http://www.associationactiom.org)

Un service Communication : **05.57.35.57.37**

**L'équipe Ma Commune Ma Santé**

